

Article 16: devrait se lire ainsi: "Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression; ce droit implique la faculté d'entretenir des opinions sans entraves (ni intimidation) et de rechercher, recevoir et répandre les informations et les idées par l'entremise d'intermédiaires quelconques et sans égard aux frontières."

Sur réserve de ces modifications, nous considérons que la Déclaration des droits de l'homme est un document honnête et juste. Nous vous offrons nos meilleurs vœux et nous espérons que vos délibérations aboutiront à l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme comme partie intégrante de la constitution du Canada.

Respectueusement vôtre,  
La Classe des sciences sociales 54A.

*Au Comité sénatorial des droits de l'homme et des libertés fondamentales*

Aucune démocratie ne peut espérer exister sans être constamment renforcée par les aptitudes diversifiées et encourageantes des gens ordinaires. Le plus haut sommet de l'autocratie bienveillante fut atteint par les Indiens Incas, et pourtant, ils furent rapidement et aisément conquis par les conquistadores. Ils possédaient tout ce dont ils avaient besoin et beaucoup de ce à quoi nous aspirons aujourd'hui en aliments, logements, loisirs, conditions de travail, santé et récréation, mais ils étaient devenus amorphes en ce qui concerne la responsabilité individuelle, la diversité et la liberté. (*The American Indian* par John Collier.) Chez eux, mode de vie, éducation, coutumes, habitudes et manières procédaient d'un conformisme imposé, qui ne pouvait pas changer pour affronter l'inattendu et le nouveau.

La liberté doit demeurer un programme d'action progressive de la part du peuple, par le peuple et pour le peuple. Mes relations, à titre de conseiller de la ville de Toronto en matière sociale, m'ont révélé ce qui me semble être des conditions surprenantes et dangereuses. L'impression de conformisme que j'ai eue tout d'abord m'est restée. Depuis deux ans et demi, j'essaie d'analyser les forces qu'il y a derrière ce conformisme et, après une si brève étude, il me semble que ce conformisme, à Toronto du moins, résulte de la peur. Bien qu'une tradition des droits de l'homme soit reconnue d'une façon générale, il se trouve au moins un exemple de violation de presque chacune des parties constituantes de cette tradition. (Voir le mémoire de l'*Association for Civil Liberties* de Toronto.) Ces violations, exagérées et grossies par la rumeur et l'imagination, ont fait naître une attitude très répandue qui peut s'exprimer ainsi: "Étant donné que je ne sais pas où j'en suis, ou quelle loi ou quelle nouvelle interprétation de la loi peut servir contre moi, je suis mieux de rester coi, de ne jamais faire quoi que ce soit, à moins d'être certain qu'il ne peut y avoir de répercussions, de ne jamais courir le moindre risque, de ne jamais avoir confiance en qui que ce soit, sauf mes amis les plus intimes, mais certainement pas ceux qui ne sont que mes voisins, de toujours être agréable, de ne jamais désapprouver quoi que ce soit en public à moins qu'il s'agisse de quelque chose de nouveau, de ne jamais être le premier à avancer une idée nouvelle même si elle est bonne, de ne jamais critiquer une personne *en place*, de ne jamais exprimer une opinion purement personnelle. Je ne sais pas quel groupe ou quelle personne tient le haut du pavé,—religieusement, politiquement ou financièrement,—mais peu importe, car on ne m'aime pas. Je fais donc mieux de ne pas attirer l'attention sur moi. Aussi longtemps que je me mêlerai de mes propres affaires et que je me tiendrai tranquille, je pourrai m'en tirer." C'est le résultat qu'a produit, en pratique, le fait de ne pas avoir une déclaration positive des droits de l'homme et un programme d'action ap-